

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE  
COMMUNE DE SOLARO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> MARS 2024**

Le conseil municipal régulièrement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOULIN-PAOLI Guy, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MOULIN-PAOLI G. procuration de ANDREANI N., GRANDO-PAOLI G., POLI M. procuration de TOMASINI L., SECONDI P., ORSONI C., PLA R., VIOLA-GRUNDICH J. procuration de NICOLAI M., CHAMBE A., ACKER-CESARI V.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

**ETAIENT ABSENTS** : ANDREANI N. procuration à MOULIN-PAOLI G., TOMASINI L. procuration à POLI M., NICOLAI M. procuration à VIOLA-GRUNDICH J., GIUDICELLI PA.

Nbre de conseillers en exercice : 13

Nbre de conseillers présents : 09

Nbre de conseillers ayant signé : 12

Date de convocation : 22/02/2024

Date d'affichage: 22/02/2024

**Objet : Attribution de subventions pour les voyages scolaires.**

Le Maire dépose sur le bureau trois demandes émanant de la cité scolaire du Fiumorbu sollicitant une aide financière pour des voyages scolaires. Sept élèves résidant sur la commune y participent.

Un projet pédagogique artistique et culturel à Barcelone : 2 élèves,

Un projet linguistique et culturel en Italie : 3 élèves,

Un projet linguistique, historique et culturel à Naples : 2 élèves

Le Maire propose d'attribuer la somme de 100.00 € par élève pour l'aide à l'organisation de ces voyages.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Adopte la proposition du Maire et décide de l'attribution d'une aide financière d'un montant de 100.00 euros par élève résidants sur la commune,
- Dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figureront au budget primitif de l'exercice 2024 au compte 65748,
- Indique le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif, conformément aux dispositions de la loi n° 92-125 du 6 février 1992.

Fait et délibéré à Solaro le 01/03/2024

**Guy MOULIN-PAOLI**  
Maire de SOLARO



REÇU EN PREFECTURE  
le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com